

transporté au monastère de Nantua, où il fut inhumé. Ce fait ne saurait être révoqué en doute. Les Annales de Saint-Bertin forment l'un des documents les plus sûrs comme les plus précieux de l'histoire du IX<sup>e</sup> siècle; particulièrement la cinquième et dernière partie qui, embrassant, de l'an 860 à l'an 882, a été écrite par un contemporain, que l'on croit généralement être le célèbre Hincmar, archevêque de Reims (1).

Il ne saurait y avoir lieu de s'arrêter à ce qu'ont écrit quelques auteurs modernes, Paul Emile, Jean de Serres et du Tillet qui, égarés par une erreur de Sigebert, ont prétendu que Charles-le-Chauve était mort à Mantoue. On lit en effet dans la Chronique de Sigebert, qu'à son retour d'Italie, Charles-le-Chauve, mal *potionné* par le juif Sédéchias, mourut à Mantoue : *Mantuæ moritur* (2). Mantoue est au-delà de Pavie que Charles-le-Chauve ne dépassa point, et qu'il quitta pour se rendre à Tortone et de Tortone au

(1) Voir la Notice de M. Guizot sur les Annales de Saint-Bertin, p. 122.

(2) Ann. 877. *Karolus imperator Romam secundo proiectus, Bosoni, germano uxoris suæ, neptem suam, filiam Ludovici imperatoris, uxorem dedit et data ei Provincia, in regem cum coronavit, ut etiam regibus impre- rare videretur. Qui audiens fru- tuelos suos Karlomanum et Karolum con- tra se exercitum adducere, pavore solutus redditum parat, et inter redeun- dum a quodam Sedechia Judæo male potionatus Mantuæ moritur. SIGEBERTI GEMBLACENSIS Chronicon.*

Voir *SIGEBERTI omnia opera*, édit. Migne, 165. — L'événement est mal à propos placé en l'année 878 au lieu de 877.

Dom Bouquet, VII, 253, au lieu de *Mantuæ moritur*, écrit : *NANTUÆ moritur*; et en note il dit : *Male in edites, Mantuæ, non Nantua mortuus est Carolus, sed depositus, sepultusque ad septem annos; quibus exactis, ejus ossa, in Dionysianam Basilicam, procurante Gualtero Abbatte, trans- lata sunt.*

Mabillon s'exprime à peu près de même dans les Annales Bénédictines, I, XXXVII, n° 99.